

PROCEDURES METEOROLOGIQUES REGIONALES AFI

1. Introduction

1. La présente partie du Plan de navigation aérienne de base Afrique-Océan indien contient des éléments du système de planification actuel et énonce les principes et les critères de planification de base ainsi que les besoins fondamentaux de l'exploitation en matière de météorologie aéronautique (MET) qui ont été établis pour la Région AFI et qui constituent le minimum jugé nécessaire pour bien planifier les installations et services MET de la région. Une description/liste détaillée des installations et services que les États doivent fournir pour répondre aux besoins indiqués dans l'ANP de base figure dans le Document de mise en œuvre des installations et services (FASID) AFI. Pendant la transition aux futurs systèmes de communications, de navigation, de surveillance et de gestion du trafic aérien (CNSATM), et tant qu'il n'aura pas été intégralement mis en œuvre, il est prévu que les nouveaux besoins découlant de ce système remplaceront progressivement les besoins actuels. De plus, on s'attend à ce que certains éléments du système CNS/ATM soient modifiés, selon les besoins, compte tenu des enseignements que l'on tirera de leur mise en œuvre.

2. Les normes, pratiques recommandées et procédures à appliquer figurent dans l'Annexe 3 – *Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale*.

3. Des renseignements généraux importants pour la compréhension et l'application efficace du Plan sont donnés dans le Rapport de la septième Réunion régionale de navigation aérienne Afrique-Océan indienne (Doc 9702), complétés par les renseignements intéressant la Région AFI figurant dans les rapports d'autres réunions régionales de navigation aérienne.

4. Les recommandations ou conclusions émanant d'une réunion régionale de navigation aérienne (RAN) ou des conclusions du Groupe régional AFI de planification et mise en œuvre (APIRG) qui figurent entre crochets au-dessous d'un titre indiquent l'origine de tous les paragraphes qui suivent ce titre. Les recommandations ou conclusions de RAN, les conclusions de l'APIRG et des groupes d'exploitation de l'OACI qui figurent entre crochets au-dessous d'un paragraphe indiquent l'origine de ce paragraphe.

Assistance météorologique aux aéroports et besoins des centres de veille météorologique (Tableaux MET 1A et MET 1B du FASID).

5. L'assistance à mettre en œuvre aux aéroports internationaux énumérés dans l'Appendice de la Partie III de l'ANP de base AFI est indiquée dans le Tableau MET 1A du FASID.

6. L'assistance à fournir dans les régions d'information de vol (FIR), les régions supérieures d'information de vol (UIR), les régions de contrôle (CTA) et les régions de recherches et sauvetage (SRR) est indiquée dans le Tableau MET 1B du FASID.

7. Les observations régulières horaires devraient être faites dans toutes les stations météorologiques aéronautiques et émises en tant que messages réguliers et METAR, le tout ensemble avec les observations spéciales à émettre en tant que messages spéciaux et SPECI.

8. Les prévisions d'aéroport devraient normalement être publiées à intervalles de 6 heures, avec une période de validité commençant à l'une des principales heures synoptiques (00, 06, 12, 18 UTC). La période de validité devrait être d'au moins 24 heures, pour répondre aux besoins indiqués dans le Tableau MET 1A du FASID. Les prévisions devraient être déposées 2 heures environ avant le début de la période de validité.

9. La prévision de la température maximale et minimale ensemble avec ses heures d'occurrence devrait être incluse dans le TAF de certains aérodromes selon l'accord entre l'Administration météorologique et les exploitants concernés.

10. Des prévisions de tendance devraient être fournies conformément aux indications du Tableau MET 1A du FASID.

11. L'assistance météorologique devrait être fournie sur la base de 24 heures sur 24, sauf si l'Autorité météorologique, les organismes ATS et les exploitants concernés en conviennent autrement.

12. Aux aérodromes dont les horaires d'exploitation sont limités, les messages d'observations régulières et les prévisions devraient être publiés suffisamment tôt pour répondre aux besoins de planification avant le vol et en vol pour les vols dont on prévoit qu'ils arrivent à l'aérodrome concerné dès qu'il est ouvert à l'exploitation. Les prévisions d'aérodrome devraient par ailleurs être publiées avec des périodes de validité adéquates de façon à ce que, conjointement, elles couvrent la durée totale de la période pendant laquelle l'aérodrome est ouvert à l'exploitation.

13. Lorsqu'un centre de veille météorologique (MWO) est temporairement hors service ou est incapable de remplir toutes ses obligations, ses responsabilités devraient être transférées à un autre MWO. En pareil cas, un NOTAM de première classe devrait être publié pour annoncer ce transfert et préciser le temps pendant lequel le centre ne pourra pas remplir toutes ses obligations.

14. L'assistance météorologique fournie devrait être détaillée dans les publications d'information aéronautique, conformément aux dispositions de l'Annexe 15.

15. Dans la mesure du possible, la langue anglaise devrait être l'une des langues utilisées pour l'exposé verbal et les consultations météorologiques.

16. Les Tableaux FASID MET 1A et MET 1B devraient être mis en œuvre dès que possible, étant étendu que seules les parties de l'exposé verbal et de la documentation indiquées dans la colonne 7 du Tableau FASID MET 1A qui sont nécessaires pour l'exploitation courante doivent être disponibles, et que la mise en service de nouveaux MWO ou la mise en œuvre de changements à la zone desservie par le MWO existants mentionnés dans le Tableau FASID MET 1B, colonnes 1 et 3 respectivement, devraient être effectives simultanément avec la mise en service de la FIR/UIR/CTA/SRR concernée ou des modifications apportées à celle-ci.

Observations et comptes rendus d'aéronef (Tableau FASID MET 1 B)

17 L'administration météorologique devrait adopter la liste approuvée des points de compte rendu ATS/MET, dans la mesure où elle concerne des points situés à l'intérieur et sur les limites des FIR dont l'État a la charge. Ces points devraient être publiés dans la publication d'information aéronautique (AIP) de l'Etat intéressé, sous la rubrique *GEN 3.5.6 – Comptes rendus d'aéronefs*.

Note : La liste approuvée des points de compte rendu ATS/MET est publiée et tenue à jour par le bureau régional compétent de l'OACI, sur la base de consultations avec les administrations ATS et MET de chaque Etat et des dispositions de l'Annexe 3.

18. Les MWO désignés pour centraliser les comptes rendus en vol reçus en phonie dans les FIR/UIR dont ils ont la charge figurent dans le Tableau FASID MET 1B, colonne 1.

Renseignements SIGMET et AIRMET (Tableaux FASID MET 3A et 3B)

19. La périodicité de validité des messages SIGMET ne devrait pas dépasser 4 heures. Dans le cas particulier des messages SIGMET concernant un nuage de cendres volcaniques ou un cyclone tropical, la période de validité devrait être portée à 6 heures, et il faudrait ajouter un aperçu donnant des renseignements, pour une période supplémentaire pouvant atteindre 12 heures, sur la trajectoire du nuage de cendres volcaniques ou les positions du centre du cyclone tropical.

20. Afin d'aider les MWO à établir l'aperçu à inclure dans les messages SIGMET sur des cyclones tropicaux (TCAC) Réunion a été désigné pour établir les renseignements consultatifs nécessaires et les diffuser aux MWO intéressés de la Région AFI. Le Tableau FASID MET 3A indique la zone de responsabilité et les périodes de fonctionnement du TCAC et les MWO auxquels il devrait envoyer les renseignements. Il devrait être émis des renseignements consultatifs dans le cas des cyclones tropicaux dont on prévoit qu'ils donneront lieu à un vent à la surface ayant une vitesse moyenne sur 10 minutes égale ou supérieure à 63 km/h (34kt).

21. Afin d'aider les MWO à établir l'aperçu à inclure dans les messages SIGMET sur des cendres volcaniques, le centre d'avis de cendres volcaniques (VAAC) de Toulouse a été désigné pour établir les renseignements consultatifs nécessaires et les diffuser aux MWO et aux centres de contrôle régionaux (ACC) intéressés de la Région AFI suite à la notification ou à la détection du nuage de cendres volcaniques. Le Tableau FASID MET 3B indique les zones de responsabilité du VAAC ainsi que les MWO et les ACC auxquels ils devraient envoyer les renseignements.

22. Pour permettre au VAAC d'amorcer la veille des cendres volcaniques à partir des données des satellites et de prévoir les trajectoires des nuages de cendres, les MWO devraient aviser immédiatement le VAAC approprié dès qu'on les informe qu'une éruption volcanique s'est produite ou que des cendres volcaniques ont été observées dans la FIR dont ils ont la charge. En particulier, tout compte rendu en vol spécial concernant une activité volcanique pré-éruptive, une éruption volcanique ou un nuage de cendres volcaniques reçu par les MWO devrait être transmis sans délai au VAAC de Toulouse. Des observatoires de volcans de certains États ont été sélectionnés et désignés pour la notification d'activité volcanique pré-éruptive, une éruption volcanique et/ou un nuage de cendres volcaniques dans l'atmosphère de leur ACC, MWO et VAAC. Le Tableau FASID MET 3C indique les observatoires de volcans sélectionnés de certains États et les VAAC, MWO et les ACC auxquels la notification devrait être transmise.

23. Les MWO ne sont pas tenus d'émettre des messages AIRMET.

Banque de données OPMET international

24 Les banques de données OPMET internationales de Toulouse, Bruxelles et de Vienne ont été désignées pour suivre les États de la Région AFI pour accéder aux renseignements OPMET requis mais non reçus.

Note : Une liste des renseignements OPMET disponibles dans les banques de données OPMET internationales désignées pour servir la Région AFI ainsi que les procédures à utiliser pour communiquer avec les banques de données sont contenues dans le catalogue des données OPMET internationales disponibles aux banques de données de Toulouse, Bruxelles* et Vienne et publié par les Bureaux OACI concernés.*

*Note * : Jusqu'au moment où les banques de données de Dakar et Pretoria seront mises en œuvre.*

Échange de METAR, SPECI et TAF

25 Les METAR, les SPECI et les TAF qui devraient être disponibles aux centres météorologiques, aux centres de contrôle régional et aux centres d'information de vol, sont énumérés dans le Tableau MET 2A du FASID. Ce Tableau devrait être mis à jour comme il convient par les Bureaux régionaux AFI de l'OACI, à partir des modifications à la configuration de l'exploitation des aéronefs, et

conformément à l'exposé des besoins fondamentaux de l'exploitation et des critères de planification, après consultation des États et organisations internationales directement intéressés.

26. Les échanges indiqués dans le Tableau MET 2A du FASID devraient être mis en œuvre dès que possible pour répondre aux besoins de l'exploitation courante des aéronefs. La disponibilité aux centres météorologiques des renseignements OPMET requis devrait être suivie attentivement. Toute modification à cet égard (c'est-à-dire, nécessité de renseignements OPMET supplémentaires ou inutilité de certains autres) devrait être notifiée à l'autorité météorologique compétente qui, consécutivement, devrait modifier ses listes d'adresses correspondantes et en informer les Bureaux régionaux AFI de l'OACI.

27. Les besoins d'échange relatifs aux SIGMET et aux comptes rendus en vols spéciaux figurent dans le Tableau FASID MET 2B. Ce Tableau devrait être mis à jour, comme il convient, par le Bureau régional EUR/NAT de l'OACI à partir des modifications à la configuration de l'exploitation des aéronefs, et conformément à l'exposé des besoins fondamentaux de l'exploitation et des critères de planification, après consultation des États et organisations internationales directement intéressés.

28. Chaque MWO devrait prévoir de transmettre aux centres météorologiques d'aérodrome à l'intérieur de la FIR qui lui est associée ses propres messages SIGMET et les messages SIGMET pertinents destinés aux autres FIR, indispensables aux exposés verbaux et à la documentation de vols, le cas échéant.

29. Chaque MWO devrait prévoir de transmettre à l'ACC/FIC qui lui est associé les messages SIGMET et les comptes rendus en vol spéciaux reçus d'autres MWO.

30. Chaque MWO devrait prévoir la transmission des comptes rendus en vol réguliers émis par communication vocale à tous les centres météorologiques situés dans la FIR à laquelle il est associé. Les comptes rendus en vols spéciaux qui ne justifient pas l'émission d'un SIGMET devraient être diffusés par le MWO de la même manière que les messages SIGMET et conformément au Tableau FASID MET 2 B.

Système mondial de prévisions de zone

(Tableaux FASID MET 5, MET 6 et MET 7)

31. Le Tableau MET 5 du FASID contient les besoins de la Région NAT en prévisions du WAFS, que doivent fournir les WAFC de Londres.

32. Les niveaux pour lesquels des prévisions de vent et de température en altitude et de temps significatif (SIGWX) sous forme de cartes doivent être fournis par le WAFC de Londres et de Washington, ainsi que les zones que doivent englober ces cartes, sont indiqués dans le Tableau MET 5 du FASID.

Note : Les WAFC continueront d'émettre des prévisions de temps significatif (SIGWX) sous forme de cartes jusqu'au 1^{er} juillet 2006.

33. Le Tableau MET 6 du FASID indique les responsabilités des WAFC de Londres et de Washington pour la production des prévisions du WAFS. A des fins de duplication, chaque WAFC devrait avoir la capacité de produire des prévisions du WAFS pour toutes les zones de couverture requises.

34. La projection des prévisions du WAFS sous forme de cartes et les zones de couverture de celles-ci devraient être conformes aux indications figurant dans les cartes MET4, MET5 et MET6 du FASID, associées au Tableau MET 6 du FASID ; l'échelle devrait être le 1:20 x 10⁶, vraie à 22,5° pour les cartes en projection de Mercator et à 60 degrés de latitude pour les cartes en projection stéréographique polaire.

Note : Les WAFC continueront de publier des prévisions de temps significatif sous forme de cartes, jusqu'au 1^{er} juillet 2006.

35. Les produits du WAFS devraient être diffusés par les WAFC de Londres au moyen du système de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne (SADIS).

36. L'amendement des prévisions SIGWX émises par les WAFC de Londres et de Washington devrait être effectué par des fichiers BUFR amendés diffusés par le SADIS.

37. Chaque État devrait prendre les dispositions nécessaires pour recevoir et faire la meilleure utilisation opérationnelle des produits du WAFS diffusés par les WAFC de Londres. Le Tableau MET 7 du FASID donne la liste des utilisateurs autorisés des émissions du SADIS dans la Région AFI et de l'emplacement des VSAT opérationnelles
